

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100868-20201209-202012082685-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Notification : 11/12/2020

Le Président Etienne DHUICQ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

INFORMER

RECYCLER

SENSIBILISER

COLLECTER

TRIER

VALORISER

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION.....	2
1.1 Organisation de la CCBC.....	2
1.2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	2
1.3 Adhésion au SYVALOM.....	3
1.4 Groupement de commandes.....	3
2. DÉFINITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS.....	4
2.1 Les déchets ménagers résiduels	4
2.2 Les déchets assimilés aux déchets ménagers résiduels.....	4
2.3 Les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux-revues-magazines (JRM)	4
2.4 Les autres types de déchets	5
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (MÉNAGERS, ASSIMILÉS ET RECYCLABLES).....	5
3.1 Marché de collecte et de traitement des déchets du 01/01/ 2018 au 31/12/2022.....	5
3.2 Collecte des déchets ménagers et tri sélectif en porte à porte.....	6
3.3 Collecte du verre et textile en apports volontaires.....	8
4. CIRCUIT DES DÉCHETS.....	9
5. COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE MARNAISE ET REFUS DE TRI.....	14
5.1 Schéma composition type d'une poubelle marnaise	14
5.2 Schéma composition type d'une poubelle de la CCBC.....	14
5.2 Refus de tri.....	15
6. GESTION DE LA DÉCHETTERIE MACLAUNAY.....	16
6.1 Accessibilité.....	16
6.2 Présentation des différentes filières de collecte des déchets	17
6.3 Type de déchets collectés à la déchetterie	17
6.4 Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte.....	18
7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	200
7.1 Les moyens d'information	20
7.2 Les actions de sensibilisation.....	20
7.3 Les communications ciblées.....	21
7.4 Les projets envisagées pour l'année 2020.....	21
8. TONNAGES COLLECTÉS EN 2019.....	22
9. BILAN FINANCIER 2019.....	24

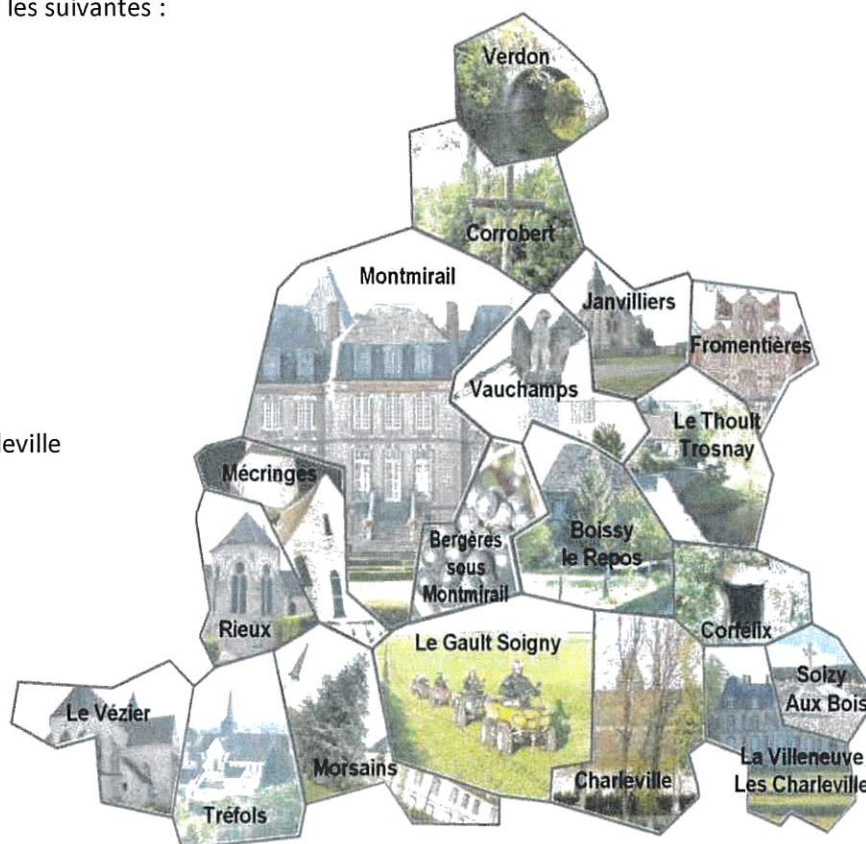
1. ORGANISATION

1.1 Organisation de la CCBC

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 19 communes pour une population totale de 7 608 habitants en 2019.

Les communes de la CCBC sont les suivantes :

- Bergères/Montmirail
- Boissy-Le-Repos
- Charleville
- Corfélix
- Corrobert
- Fromentières
- Janvilliers
- Le Gault Soigny
- Le Thout-Trosnay
- Le Vézier
- La Villeneuve-Les-Charleville
- Mécringes
- Montmirail
- Morsains
- Rieux
- Soizy-aux-Bois
- Tréfols
- Vauchamps
- Verdon



1.2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE est en charge du service public prévention et de gestion des déchets. En 2019, était le 4^{ème} vice-président de la Communauté de Communes, et était chargé de la protection et mise en valeur de l'environnement, du développement durable et des énergies nouvelles.

La CCBC met à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés, un accueil physique et téléphonique, à l'adresse suivante :

CCBC, 4 rue des Fossés – 51210 MONTMIRAIL

Tél : 03 26 81 36 61 Mail : accueil@cc-briechampenoise.fr

Les demandes de renseignements et réclamations peuvent être faites par téléphone, par courrier, ou par courriel.



Bureaux administratifs de la CCBC

1.3 Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la Communauté de Communes adhère au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne). Ce Syndicat est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de tout le Département.

Le SYVALOM est constitué de 12 EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) adhérents soit 350 365 habitants (6 communautés de communes, 2 Communautés d'agglomération, 2 syndicats de collecte et 1 Communauté Urbaine et le Conseil Départemental). Il traite les ordures ménagères résiduelles de ses adhérents sur le site de valorisation des déchets ménagers de la Veuve.



Installation du SYVALOM - Centre de tri à la VEUVE

Le SYVALOM gère pour le compte de ses membres :

- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (mission historique), via ses unités de valorisation énergétique et agronomique des déchets ménagers non recyclables de La Veuve.
- Le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Depuis 2007, le syndicat gère également, pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Élargie du Producteur : ADELPHÉ- (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchet d'éléments d'ameublement).

Le SYVALOM élabore chaque année un rapport annuel de la gestion des déchets ménagers sur le territoire Marnais. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité dispose de tous les éléments utiles pour faire évoluer, et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son secteur.

1.4 Groupement de commandes

Depuis 2012, la Communauté de Communes de la Brie Champenoise s'est regroupée avec les Communautés de Communes voisines, pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers, en mettant en place un groupement de commande. Depuis le 1^{er} janvier 2017 et les fusions d'EPCI ayant suivi la loi NOTRE, le groupement de commandes est constitué de la CCSSOM et de la CCBC. Ce groupement de commandes permet non seulement de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail.

2. DÉFINITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS

2.1 Les déchets ménagers résiduels

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages, notamment les déchets ordinaires, et les détritres de toute nature, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers.

Ces déchets concernent également les immeubles d'habitation collectifs (présentés à la collecte dans des bacs d'une contenance maximale de 660 litres), les maisons particulières, les mobiles-homes ou caravanes installés à demeure, les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage et des fêtes foraines, ainsi que les lieux de séjour des petits cirques, etc.

2.2 Les déchets assimilés aux déchets ménagers résiduels

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais de même nature, et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Ils sont de deux provenances :

- Les déchets ménagers résiduels en provenance des établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés. Ils sont déposés dans les mêmes conditions et dans le même type de récipients que les déchets des habitations. Cependant ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.
- Les déchets ordinaires, en provenance des établissements publics communaux et intercommunaux, des écoles, des lycées, des collèges, hôpitaux et hospices, et de tout autre bâtiment public, déposés dans les mêmes conditions et rassemblés en vue de leur évacuation, ainsi que les déchets provenant des cimetières, points éco-propreté, etc...

Ils sont présentés à la collecte dans des containers de 660 litres au maximum par ramassage et par établissement.

2.3 Les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux-revues-magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants : emballages en aluminium, emballages en acier, flaconnages en plastique (PET et PEHD), composites (tétra brick), cartonnettes et JRM (journaux, revues et magazines) y compris non déballés (sous cellophane), emballages en cartons (les cartons plats et ondulés servant d'emballages ou petits cartons en petite quantité...), papiers, enveloppes et prospectus, y compris non déballés (sous cellophane).



2.4 Les autres types de déchets

Les autres types de déchets collectés à la déchetterie de Maclaunay sont les suivants :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : cette collecte concerne différents types d'appareils électriques qui sont les suivants :
 - Gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateur, etc...)
 - Gros électroménager hors froid (lave-linge, cuisinières, fours, etc...)
 - Ecrans téléviseur, moniteurs, etc...
 - Petits électroménagers variés (cafetières, robots, chaîne hifi, etc...).
- Les lampes usagées recyclables (tubes fluorescents ou néons, lampes fluo compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à LED...). Les lampes non recyclées sont à jeter avec les ordures ménagères (ampoules à filament, ampoules halogène...).
- Les déchets dangereux spécifiques (DDS) sont des produits dangereux ou toxiques : colle, peinture, vernis, etc...
- Les huiles alimentaires usagées (HAU)
- Les mobiliers usagés (armoire, tables, chaises...)
- Les piles et petites batteries.
- Les déchets organiques (les végétaux divers, tonte de gazon, feuilles mortes, fruits tombés au sol, herbe fauchée ...)
- Les encombrants et gros objets.
- Les matériaux issus de la démolition (terre, brique, gravats, béton cellulaire, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie, ...), et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Les métaux et ferrailles.

NOUVEAU Depuis juin 2019, la déchetterie collecte également les PRAC (produits rembourrés d'assises et de couchage) soient les couettes et les oreillers en fin de vie dans un sac spécifique à côté de la benne ECO MOBILIER. Ces déchets sont collectés en déchetterie par différents organismes (voir paragraphe 6.4)

Les DASRI (déchets de soins à risques infectieux) sont des matériels tranchants, piquants, tel que les aiguilles, les seringues, les cathéters, tubes de prélèvement, bandelettes, lancettes. Ils doivent présenter dans des contenants spécifiques appropriés et doivent être déposés à votre pharmacie ou à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. SITA DECTRA assure le regroupement et la collecte des déchets de soins.



3. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (MÉNAGERS, ASSIMILÉS ET RECYCLABLES)

3.1 MARCHÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU 01/01/ 2018 AU 31/12/2022

LOT 1 - Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ RV NORD EST

LOT 2 - Collecte et transports des OM résiduelles et Collecte et transports du tri sélectif : ECT COLLECTE

LOT 3- Collecte transports et traitement des verres en apport volontaire : Groupement d'entreprises MINERIS / SALEUR

LOT 4 - Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papiers et JRM : ESAT de SEZANNE

LOT 5 - Gestion des déchetteries et mise à disposition de contenants (déchets verts, déchets inertes, encombrants, métaux, gravats et tout venant) : SUEZ RV NORD EST

LOT 6 - Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS : COVED

3.2 Collecte en porte à porte

La collecte des déchets des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte. Des bacs d'ordures ménagères sont mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes pour les particuliers dans la limite d'un container par logement.

Plusieurs contenances sont proposées (120 L ou 240L) en fonction du nombre d'habitant dans le logement et donc du volume de déchets. Le remplacement du container s'effectue uniquement en cas de casse ou de vol.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, les lycées, les collèges, les hôpitaux et hospices ont à leur disposition des bacs d'ordures d'une contenance de 660 L.

La collecte des déchets recyclables s'effectue en sacs jaunes. La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies de chaque commune et au siège de la CCBC.

La collecte des déchets ménagers et recyclables est effectuée depuis le 1er octobre 2012 par la société ECT COLLECTE.



Les fréquences de collecte :

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité, afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

CALENDRIER DE COLLECTE 2019 DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES : BERGÈRES/MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE, LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
Vend 4	Vend 11	Vend 18	Vend 25	Vend 1	Vend 8	Vend 15	Vend 22
Vend 3	Vend 10	Vend 17	Vend 24	Vend 7	Vend 14	Vend 21	Vend 28
Vend 5	Vend 12	Vend 19	Vend 26	Vend 2	Vend 9	Vend 16	Vend 23
Vend 6	Vend 13	Vend 20	Vend 27	Vend 4	Vend 11	Vend 18	Vend 25
Vend 1	Vend 8	Vend 15	Vend 22	Vend 5	Vend 12	Vend 19	Vend 26
Vend 13	Vend 20	Vend 27		Vend 6	Vend 13	Vend 20	Vend 27

Jours de passage des Ordures Ménagères tous les vendredis
 Jours de passage des Ordures Ménagères + tri sélectif (sacs jaunes)

Les déchets résiduels des ménages des 19 communes et hameaux de Montmirail sont collectés au porte-à-porte de façon hebdomadaire (1 fois par semaine) selon un calendrier définissant le jour de ramassage et le type de déchets collecté (déchets ménagers seuls ou déchets ménagers et déchets recyclables).

Ils sont collectés au porte-à-porte deux fois par semaine à Montmirail (centre-bourg).

Le tri sélectif (EMR et JRM) est collecté, sur l'ensemble de la collectivité, 1 fois tous les 15 jours avec un calendrier prédéfini pour le jour de ramassage, et 1 fois par semaine à Montmirail (centre-bourg).

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier des collectes des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 19 communes du territoire. Ce calendrier indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires et 4 circuits les semaines impairs.

Source :
Rapport annuel ECT 2019- Modèle de circuit

PLANNING 2018 - SEMAINE IMPAIRE

Circuit 1									
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi
	4ND		4ND		4ND		4ND		4ND
Itinéraire	1 CROUREUX + 1 Equipier		1 CROUREUX + 1 Equipier		1 CROUREUX + 1 Equipier		1 CROUREUX + 1 Equipier		1 CROUREUX + 1 Equipier
Type de collecte	OMR	EMBALLAGES	OMR	EMBALLAGES	OMR	EMBALLAGES	OMR	EMBALLAGES	OMR
Communes desservies	SEZANNE		NEUVY		LA CELLE SOUS CHANTEMERLE		LA FORESTIERE		MONTMIRAIL
	CORFLEX		REVELLON		VALLERS AUX CORNELLLES		NELE LA REPORTE		
	LE THOUET		LE VEZIER		ESCLAVOLLES		LES ESARTS LE VICOMTE		
	TROSNAY				LUREY				
			TREFOLS		POTANDIS		BOUCHY SAINT GENEST		
			MORSAINS		MONTREHOSST		SANT BICH		
			JORBELLE		CHANTEMERLE		COURGOVALX		
			VILLENEUVE LA LONNE		SADNEUX		ERICARDIS		
			RIEUX				CHATELON SUR MORNIN		
	Etat de route	AUREADE		AUREADE		AUREADE		AUREADE	

Remarque :

La fréquence de collecte des déchets pour le centre-ville de Montmirail est différente des autres communes de la CCBC car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense et comportant plus d'immeubles de type collectifs qui sont confrontés à des contraintes de stockage.

Les conditions de collecte :

Les déchets résiduels des ménages doivent être déposés aux heures de collecte dans des contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage.


Les emballages ménagers recyclables sont collectés dans les conditions suivantes :

- Pour les particuliers, dans des sacs jaunes translucides de 50 litres fournis par la CCBC.
- Pour certains professionnels et équipements publics, dans des bacs jaunes ou sacs jaunes translucides, selon leurs besoins et dans la limite de 240 litres par ramassage.

Les cartons doivent être présentés à la collecte, soigneusement pliés et rassemblés dans un carton ou liés en balle, à condition que le carton ou la balle ne dépasse pas 60 cm x 60 cm x 60 cm, et quel que soit le nombre de cartons ou de balles ainsi préparés, à condition que chaque balle ou carton ne dépasse pas un poids de 25 kg, conformément à la recommandation R437 de la CRAM. Les JRM sont présentés dans les mêmes conditions.



à côté du sac jaune
(en liasse ou aplatis dans un carton)

 Les conditions de collecte des gros cartons ont changé en octobre 2020, ils ne peuvent désormais plus être présentés à côté du sac jaune mais doivent être systématiquement déposés à la déchetterie. En effet, les cartons présentés à côté des sacs jaunes se dégradent rapidement dû aux conditions météorologiques (pluie, neige ...) et ils perdent leur qualité, cela complique leur reprise.

Tonnages collectés sur la CCBC en 2019 (déchets recyclables et ordures ménagères) :

Tonnages collectés de déchets recyclables par kilomètre : 7,73 kg/km

Tonnages collectés de déchets recyclables par habitant : **30,37 kg/habitant**

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages collectés mensuellement pour la collecte des déchets recyclables pour l'année 2019.

Tonnages mensuel - Déchets Recyclables	
Mois	Tonnages
Janvier	71,96
Février	71,12
Mars	78,04
Avril	74,30
Mai	77,06
Juin	67,00
Juillet	77,10
Aout	75,64
Septembre	72,26
Octobre	84,84
Novembre	75,86
Décembre	80,46
Total annuel	905,64

Tonnages collectés d'ordures ménagères par habitant : **240,89 kg /habitant**

Tonnages collectés de déchets recyclables par kilomètre : **61,29 kg/km**

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages collectés mensuellement pour la collecte des ordures ménagères pour l'année 2019.

Tonnages mensuel – Ordures Ménagères	
Mois	Tonnages
Janvier	609,10
Février	577,40
Mars	570,94
Avril	600,76
Mai	630,16
Juin	564,28
Juillet	617,26
Aout	596,54
Septembre	579,14
Octobre	647,66
Novembre	570,08
Décembre	620,18
Total annuel	7183,50

Source : Rapport d'activité 2019 ECT COLLECTE

3.3 Collecte en apports volontaires du verre

La collecte du verre est organisée en apports volontaires dans les colonnes à verres, installées par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans toutes les Communes.

La collecte du verre est effectuée par la société SALEUR sur tout le territoire de la CCBC, à l'exception de la Communes de Le Gault Soigny collectée par la société MINERIS. Ces deux sociétés sont titulaires, en co-traitance, du marché de collecte du verre depuis le 1er octobre 2012.



SALEUR Recyclage sas



3.4 Collecte en apports volontaires des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie



La collecte des TLC (textile, linge de maison, chaussures, maroquinerie ...) est également faite en apports volontaires, dans des conteneurs situés sur le territoire de la CCBC, à la déchetterie, et au Centre Saint Vincent de Paul à MONTMIRAIL.

La collecte des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables sur le territoire, et grâce au réemploi ou à la valorisation des matériaux collectés, apporte une réponse concrète aux enjeux environnementaux.

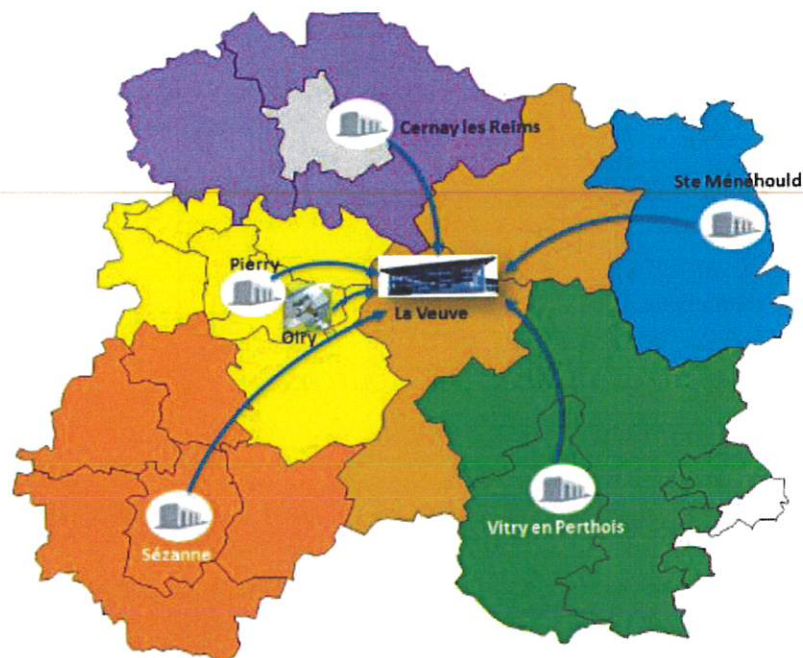
La collecte est effectuée par LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE.

LE RELAIS

4. CIRCUIT DES DÉCHETS

Une fois collectés les déchets de la CCBC sont regroupés au centre de transfert de Sézanne. Ce centre permet de regrouper dans un seul lieu l'ensemble des déchets collectés, avant leur reprise et transport en semi-remorque, vers les unités de valorisation de La Veuve. Puis, les déchets ménagers sont incinérés, et les déchets recyclables sont triés. Une fois triés, les matières sont conditionnées puis elles partent en filière de recyclage.

APPORTS DE DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES par zone de chalandise



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

Le SYVALOM possède une capacité de traitement de 168 000 tonnes de déchets /an :

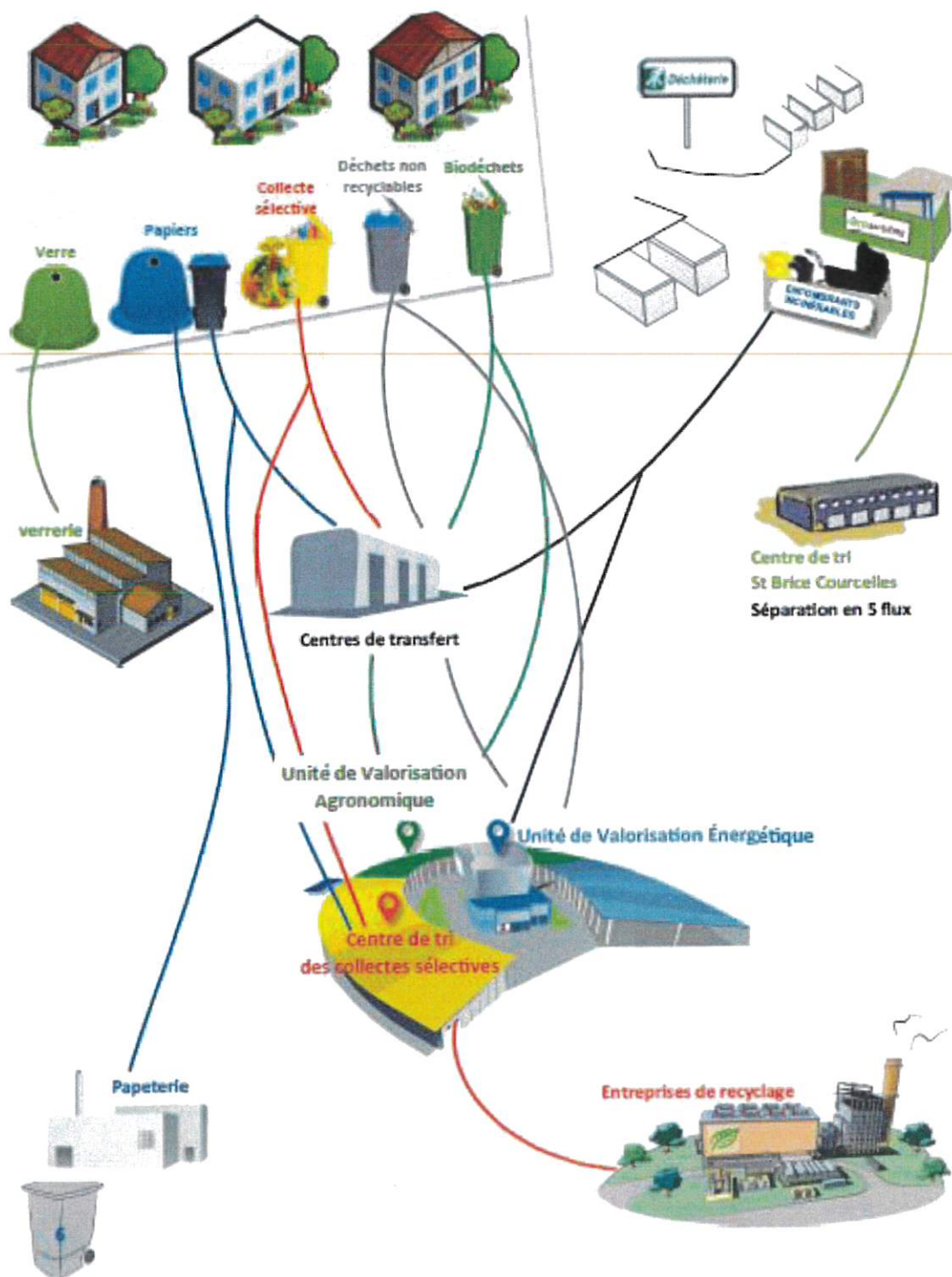
- 110 000 t de déchets non recyclables incinérés
- 28 000 t de biodéchets
- 30 000 t de déchets recyclables en 2 postes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS DÉCHETS

TYPES DE DECHETS	TYPES DE COLLECTE	TRAITEMENT	RESULTAT DU RECYCLAGE
<p>Ordures ménagères</p> 	<p>Collecte en porte à porte 1fois / semaine 2 fois / semaine à Montmirail centre</p>  ECT COLLECTE	<p>SYVALOM - Unité de Valorisation Energétique La Veuve</p> 	<p>-Production d'Electricité -Production de Mâchefers utilisés en sous-couche routière - Filière sidérurgique (ferreux et non ferreux)</p>
<p>Déchets recyclables et petits cartons</p> 	<p>Collecte en porte à porte Tous les 15 jours Sauf Montmirail 1fois/semaine</p>  ECT COLLECTE	<p>SYVALOM -Centre de tri des collectes sélectives La Veuve</p> 	<p>Les différents matériaux sont vendus aux usines de recyclage en tant que matière première pour être transformée en nouveaux objets</p>
<p>Gros cartons</p> 	<p>Apport en déchetterie</p> 	<p>ESAT de Sézanne</p> 	<p>Cartons recyclés</p> 
<p>Verre</p> 	<p>Collecte en point de collecte</p> <p>Le GAULT SOIGNY (MINERIS) et autre commune de la CCBC (SALEUR)</p> 	<p>Recyclage verrerie</p> 	<p>Production de nouvelles bouteilles</p> 
<p>Textiles- Maroquinerie</p> 	<p>Collecte en apport volontaire par un prestataire (Le Relais)</p> 	<p>Centre de tri (Le Relais)</p> 	<p>- Produits revendus (boutique ou export) - Transformation en isolant, chiffons d'essuyage...</p>
<p>Déchets divers (encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux...)</p>	<p>Apport en déchetterie</p>  DÉCHETTERIE	<p>En fonction du type de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incinération avec valorisation énergétique - Compostage - Recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Composte - Démantèlement des électroménagers, - Pièces et matériaux recyclés

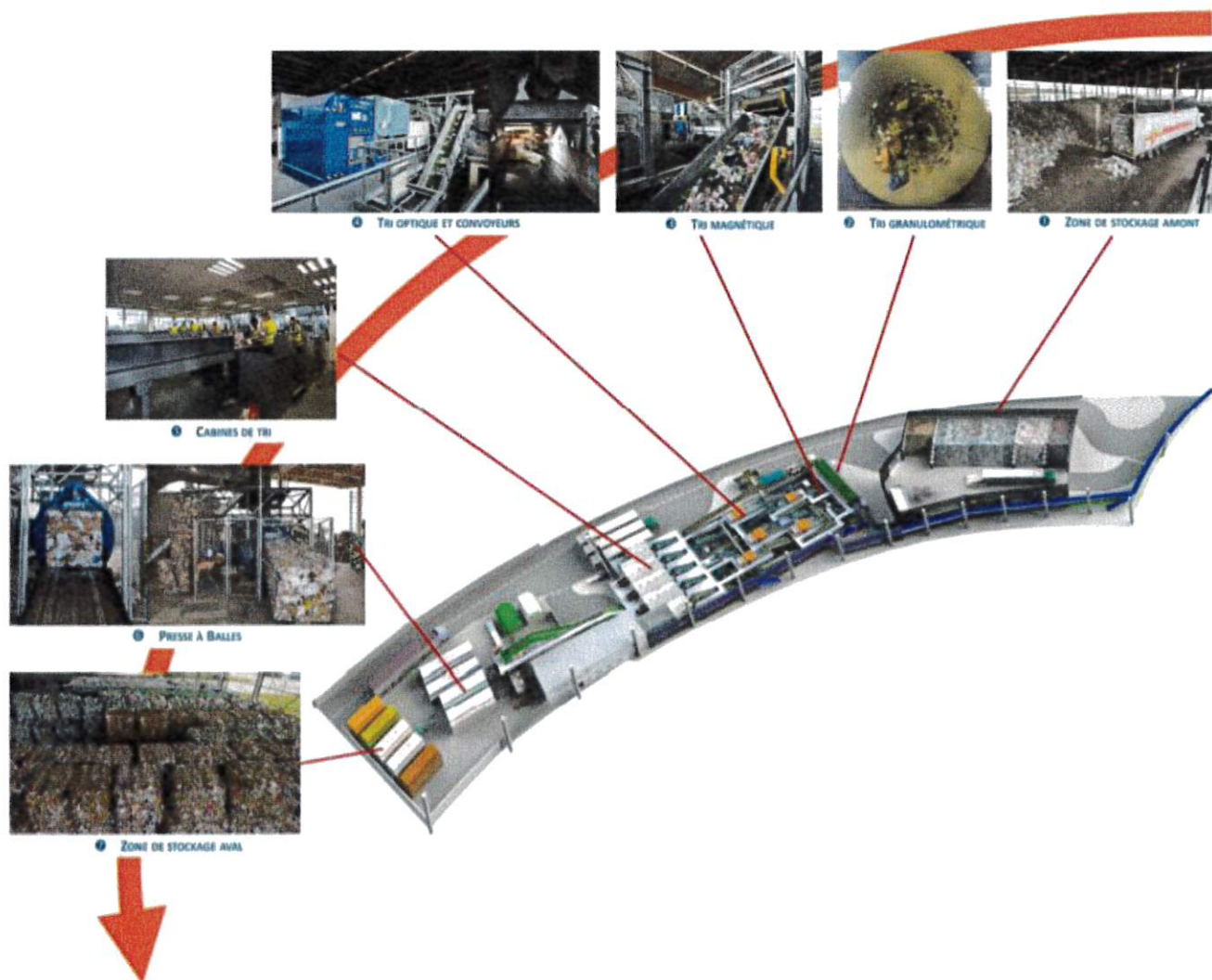
SCHÉMA DU CIRCUIT DES DÉCHETS GÉRÉS PAR LE SYVALOM

De la collecte au traitement



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

ORGANISATION DES COLLECTES SELECTIVES DU CENTRE DE TRI DU SYVALOM



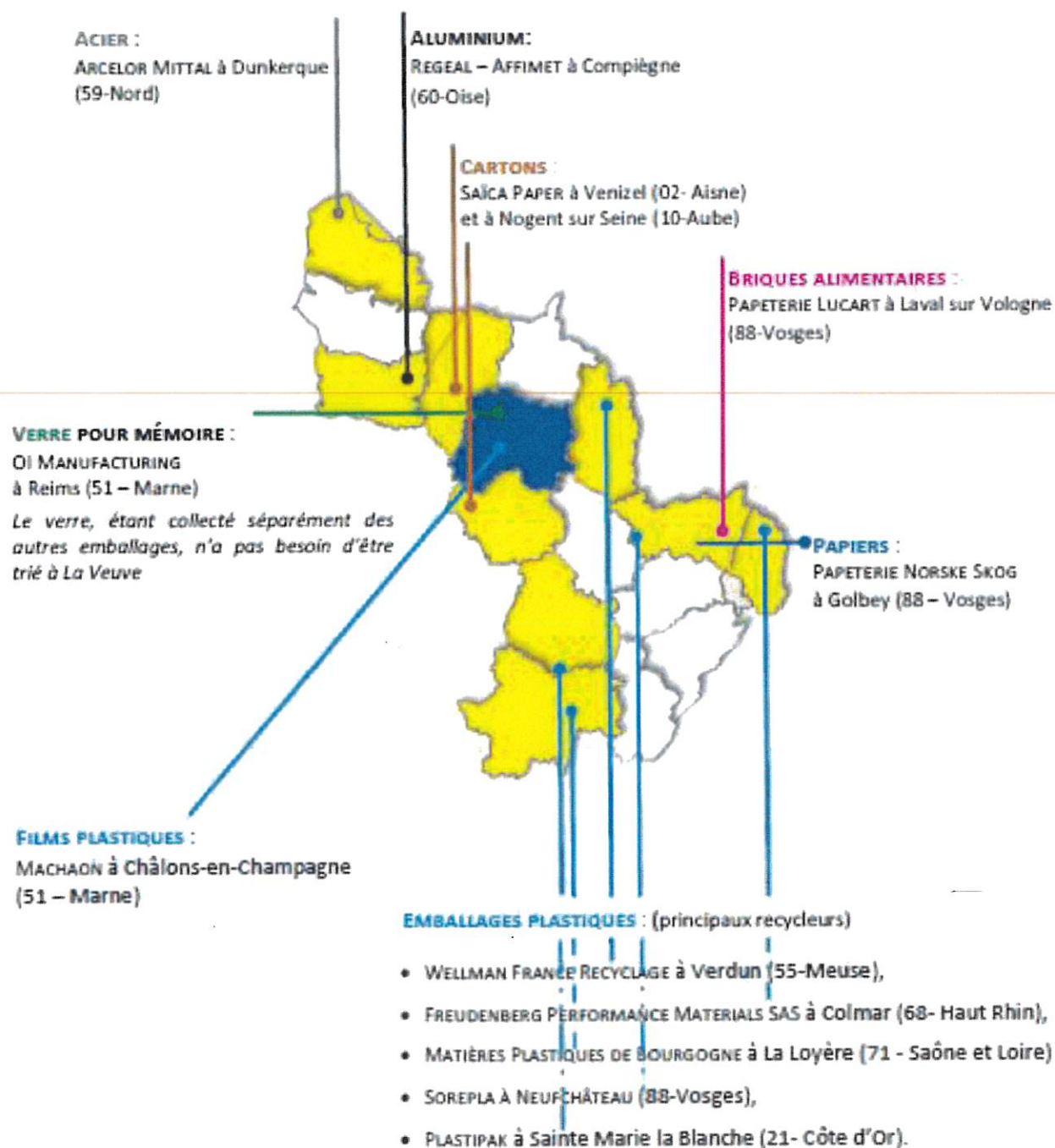
Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

Les équipements pour le tri des collectes sélectives sont les suivants :

- des trémies d'alimentation dont une équipée d'un ouvreur de sacs,
- 1 trommel de 12 m de long,
- 2 cribles
- 1 griffe qui extrait les sacs de collecte et les films alimentaires,
- 3 tris magnétiques (2 overbands, 1 courant de Foucault)
- 5 tris optiques.

CARTE DES REPRENEURS DE MATIERE EN FONCTION DU TYPE DE DECHETS

Carte des repreneurs des apports des adhérents du SYVALOM



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

5. COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE MARNAISE ET REFUS DE TRI

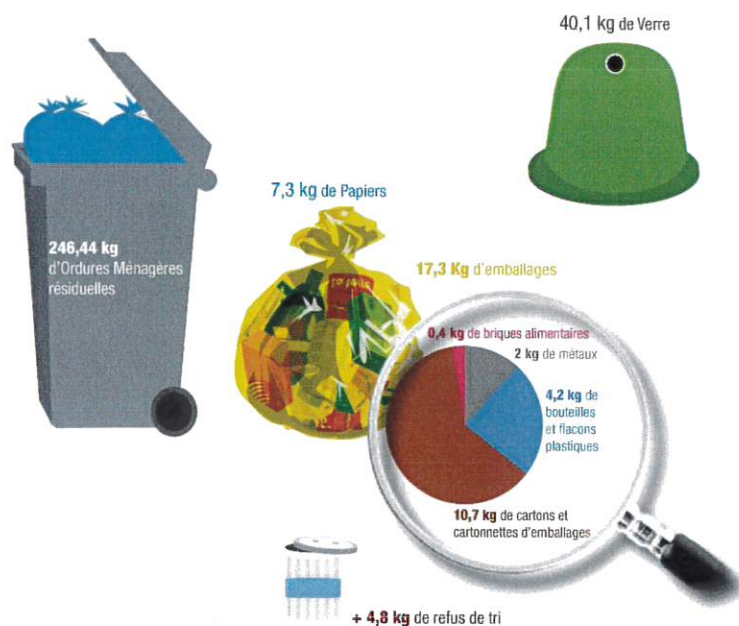
5.1 Schéma de la composition type d'une poubelle Marnaise



Figure 31 : Composition type de la poubelle d'un(e) marnaise du périmètre du SYVALOM pendant 1 an en 2019

Source : SYVALOM Rapport d'activité 2019

5.2 Schéma de la composition type d'une poubelle de la CCBC



Source : SYVALOM

5.3. Refus de collecte

Les bacs d'ordures ménagères ou les sacs de tri sélectif peuvent faire l'objet d'un refus de collecte. Dans ce cas, ils ne sont pas collectés, et sont laissés sur place, avec un adhésif mentionnant que le contenant est refusé.

Voici quelques exemples de refus de collecte :

- Si les contenants normalement destinés aux ordures ménagères résiduelles contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe, par exemple les gravats, le verre d'emballage, les tontes de gazons, les papiers, les emballages ménagers recyclables...
- Si des ordures ménagères résiduelles, du polystyrène, des déchets verts, des restes alimentaires se trouvent dans les sacs de tri sélectif.
- Si les déchets (cartons et JRM) en balles ou en cartons dépassent le poids et/ou le volume indiqués dans le règlement du service.
- Si les contenants normalement destinés aux ordures ménagères résiduelles et/ou les sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
- Si les ordures ménagères résiduelles ne sont pas enfermées dans des sacs.



Exemple de refus de collecte – ordures ménagères contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe

Source : ECT COLLECTE



Exemple de refus de tri - ordures ménagères présentes dans le sac de tri sélectif

Source : ECT COLLECTE

6. GESTION DE LA DÉCHETTERIE MACLAUNAY

6.1 Accessibilité

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle se situe dans le hameau de Maclaunay sur la commune de Montmirail. Sa gestion est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



La déchetterie est accessible :

- aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC ;
- aux services techniques des Communes membres de la CCBC ;
- aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC ;
- aux particuliers résidant sur les Communes de Dhuy et Morin en Brie et Rozoy Belleville. Une convention a été signée avec la Communauté d'agglomération de Château-Thierry à cet effet. La CARCT participe aux frais de fonctionnement.

L'accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux administratifs de la CCBC et doit être présentée au gardien, ainsi qu'un justificatif de domicile, afin de permettre le contrôle de la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m³ par semaine, par foyer et par type de déchet pour les particuliers.

L'accès des professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € pour le dépôt en déchetterie d'1 m³ de déchets. Les déchets artisanaux et commerciaux sont acceptés à titre payant dans la limite d'1 m³ par semaine et par type de déchets (à l'exception des DDS limités à 0,5 m³).

Ces déchets concernent : les métaux, tout-venant, gravats et matériaux de démolition, déchets verts, déchets diffus spécifiques. Les DDS sont acceptés dans la limite d'un passage maximum par semaine et d'un volume maximum de 0,5 m³ par passage.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1er avril au 31 octobre :

Lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 19h
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Dimanche de 9h00 à 12h00.

Du 01 novembre au 31 mars :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h30
Samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Dimanche de 09h00 à 12h00

6.2 Présentation des différentes filières de collecte des déchets

La collecte des déchets est organisée en différentes filières dont la filière à **Responsabilité élargie des producteurs**.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Un éco-organisme est une structure à but non-lucratif qui permet aux producteurs de remplir leurs obligations de collecte des déchets.

On compte trois objectifs principaux aux filières à responsabilité élargie des producteurs :

- développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets ;
- décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ;
- internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

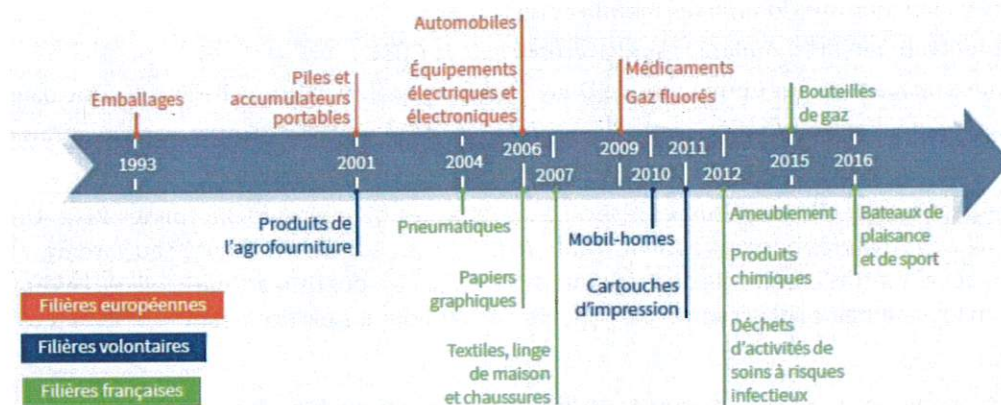


Schéma des filières à REP- source ADEME

6.3 Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes qui permettent la collecte des déchets suivants :

- Une benne tout-venant destinée à la collecte de tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Une benne à gravats inertes destinée à la collecte de tous les matériaux issus de la démolition (terre, brique, gravats, béton cellulaire, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie, ...), et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Une benne à métaux destinée à la collecte de tous les métaux et ferrailles.
- Une benne à déchets verts destinée à la collecte de tous les déchets végétaux, tontes d'herbes, taille de haies, feuilles etc...
- Un container cartons destinée à la collecte des cartons bruns, emballages etc...

6.4 Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la déchetterie est gérée comme suit :

- Gestion et mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : SUEZ.
- Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ
- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papiers et JRM : ESAT DE SEZANNE.
- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques des Ménages) : COVED.

Les DDS (Déchets diffus spécifiques) sont à déposer dans une armoire à DDS et ils sont ensuite collectés par la société COVED.



Les piles usagées sont déposées dans un fût à piles et collectées par l'éco-organisme COREPILE.



Les huiles de moteur des particuliers sont déposées dans une colonne à huiles puis collectées par la société CHIMIREC VALRECOISE.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés dans des containers et box palette et collectés par l'organisme Eco-systèmes pour le compte d'OCAD3E.



Les huiles de friture sont déposées dans un conteneur à huile de friture (huiles et graisses alimentaires usagées) puis collectées par QUATRA.



Les déchets d'équipement et d'ameublement (DEA) sont collectés dans un conteneur à ameublement collecté par l'éco-organisme ECO-MOBILIER.



Les néons et ampoules sont collectés par l'éco-organisme RECYLUM.

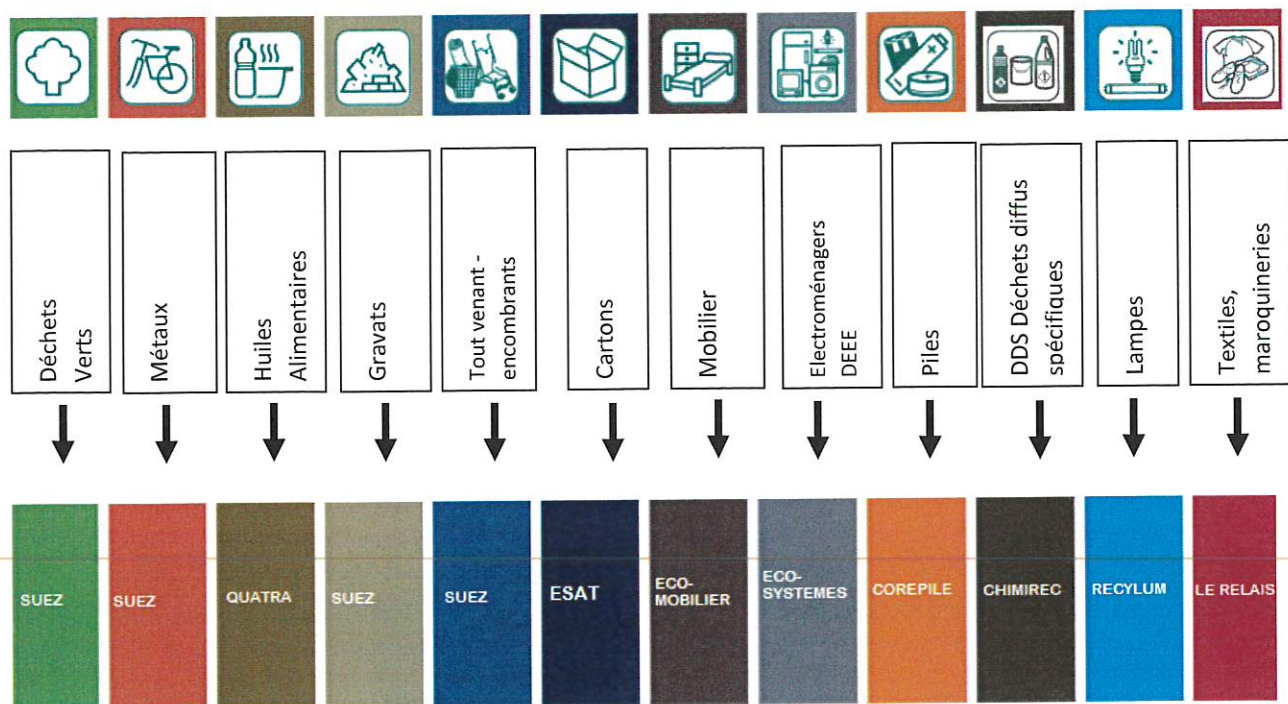


Les cartons sont collectés et recyclés par l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) de Sézanne.

Les DASRI sont collectés par SITA DECTRA filiale régionale de SITA France, du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.



SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES FLUX A LA DÉCHETTERIE :



7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La CCBC met en place des actions de communication afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets ménagers et aux gestes de tri.

7.1 Les moyens d'information

Les moyens d'information et de sensibilisation mis en œuvre par la CCBC sont les suivants :

- Un service d'accueil téléphonique.
- Un contact et un point d'information sur la thématique « déchets » à l'attention de tous les usagers, permettant de tout savoir sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchèterie.
- La distribution gratuite de sacs jaunes et d'un guide du tri.
- Suite au départ en retraite de Mme Brigitte MENDES en janvier 2019, la CCBC ne possède plus d'ambassadrice du tri pour réaliser des actions de sensibilisation. La CCBC a lancé une démarche de recrutement d'une mission de service civique en 2020, celle-ci n'a pas abouti. La collectivité a d'abord essayé de recruter un service civique pour cette mission, mais sans succès, aucun volontaire n'ayant répondu à l'offre proposée. La CCBC prévoit le recrutement d'un ambassadeur du tri en janvier 2021.

7.2 Les actions de sensibilisation

Opération « Offre d'achat groupé de composteurs » :

Le Comité de pilotage commun à la CCSSOM et à la CCBC a réalisé une étude de terrain sur le recyclage des biodéchets. 18 familles ont participé à l'expérimentation et trois modes de recyclage ont été proposés : des composteurs, des lombricomposteurs et des poules (voir répartition ci-dessous). Les familles ont pesé leurs déchets pendant 4 mois. Le résultat de cette étude a montré que c'était le composteur qui permettait de réduire davantage les déchets.



L'EXPERIMENTATION DES FAMILLES

1

DEC 2016
-> MARS 2017

Pendant 4 mois, 18 familles ont pesé et noté le poids de chacun de leurs sacs noirs



2

Chaque famille a ensuite choisi le mode de recyclage qu'elle souhaitait expérimenter



3

AVRIL 2017
-> DÉCEMBRE 2017

Equipées du système de recyclage, les 18 familles ont pesé et noté pendant 4 mois, le poids de chacun de leurs sacs noirs



Résultat de l'étude « recyclage des biodéchets » - Comité de pilotage commun à la CCSSOM et à la CCBC

L'usage d'un composteur demande peu d'entretien et réduit les déchets de 30 kg par habitant et par an.

Suite aux résultats de cette étude, les deux collectivités ont décidé de proposer aux habitants de leur territoire de faire l'acquisition de composteurs à un tarif compétitif (participation financière de la CCBC), dans le cadre d'une offre d'achat groupée. La distribution a eu lieu en avril 2019.



RÉSULTATS DE L'OPÉRATION :
 165 composteurs distribués aux habitants de la CCBC volontaires
 + 165 guides du compostage



7.3 Les communication ciblées

La CCBC publie régulièrement des articles dans le bulletin intercommunal sur des sujets liés à l'environnement, au tri et au recyclage des déchets.

Un article concernant la collecte des déchets diffus spécifique a été publié dans le bulletin intercommunal n°18 paru en juin 2019.

7.4 Les projets envisagés pour l'année 2020

La CCBC envisage plusieurs projets pour l'année 2020, qui sont les suivants :

- Le recrutement d'un ambassadeur du tri
- La poursuite des actions de communication ciblée avec la parution d'article dans le bulletin intercommunal, la distribution de communication ciblée sur la collecte des gros cartons.
- La refonte du guide du tri commun avec la CCSSOM.

ENVIRONNEMENT

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

QU'EST-CE QUE LES DDS ?
 Les Déchets Diffus Spécifiques sont des déchets provenant de vos produits d'entretien, de bricolage et de jardinage.
 Ces déchets principalement composés de produits chimiques, peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

NE JETEZ PAS, RAPPORTEZ-LES EN DÉCHÈTERIE!

POURQUOI JETER CES DÉCHETS ?
 Ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif) ni dans les canalisations (WC, évier). Pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé ces déchets doivent être apportés en déchèterie (si possible dans leur emballage d'origine).

Si votre produit chimique n'est plus dans son emballage d'origine, il est important de l'identifier en collant une petite étiquette sur l'emballage. Cette identification au produit permet un tri correct et d'éviter les accidents liés au mélange de produits chimiques incompatibles.

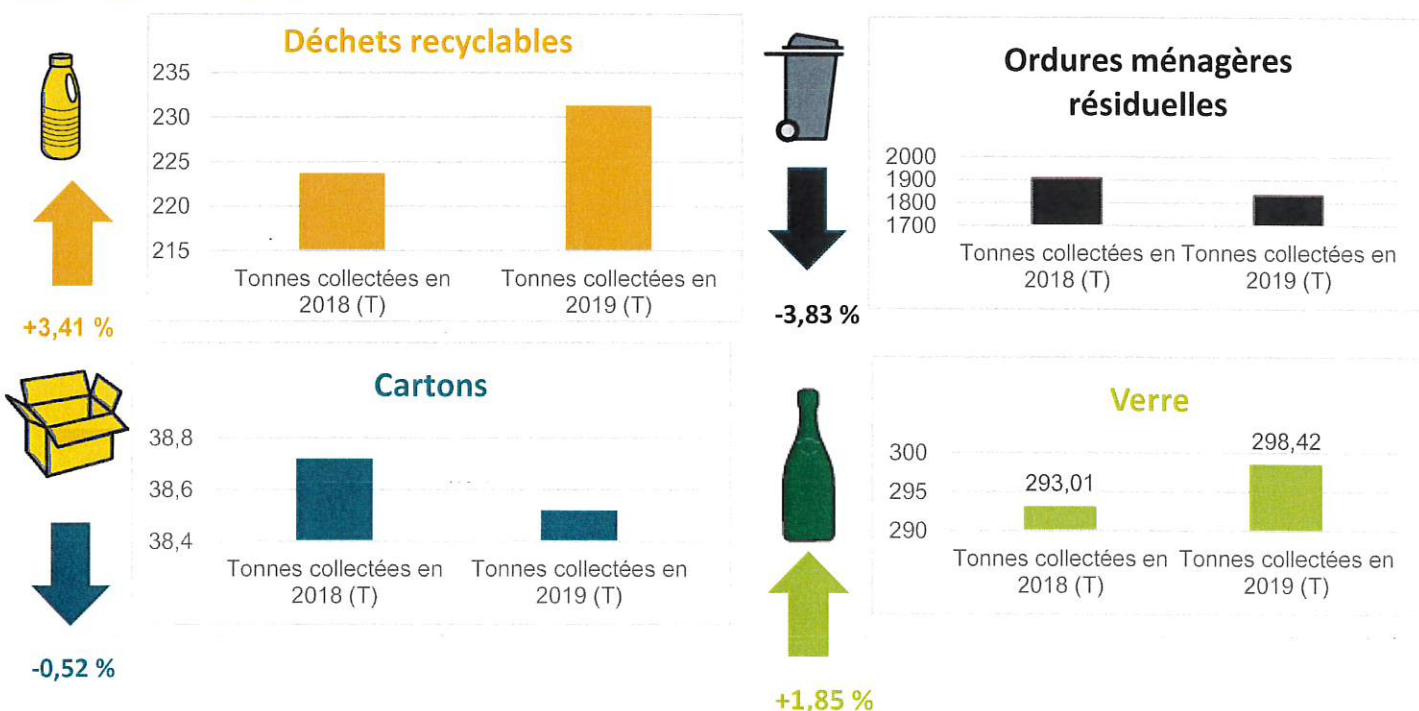
QUE DEVIENNEZ-ILS ?
 Les métaux et les huiles sont récupérés pour être réutilisés, grâce à un traitement physico-chimique, les acides et les bases sont séparés des autres éléments afin d'être eux-aussi réutilisés.
 Les autres composants sont incinérés, la chaleur générée est récupérée puis réutilisée dans des systèmes de chauffage ou pour créer de l'électricité.

ECO DDS
 Pour plus d'information: www.ecodds.com
 Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service environnement au 03 26 81 36 61

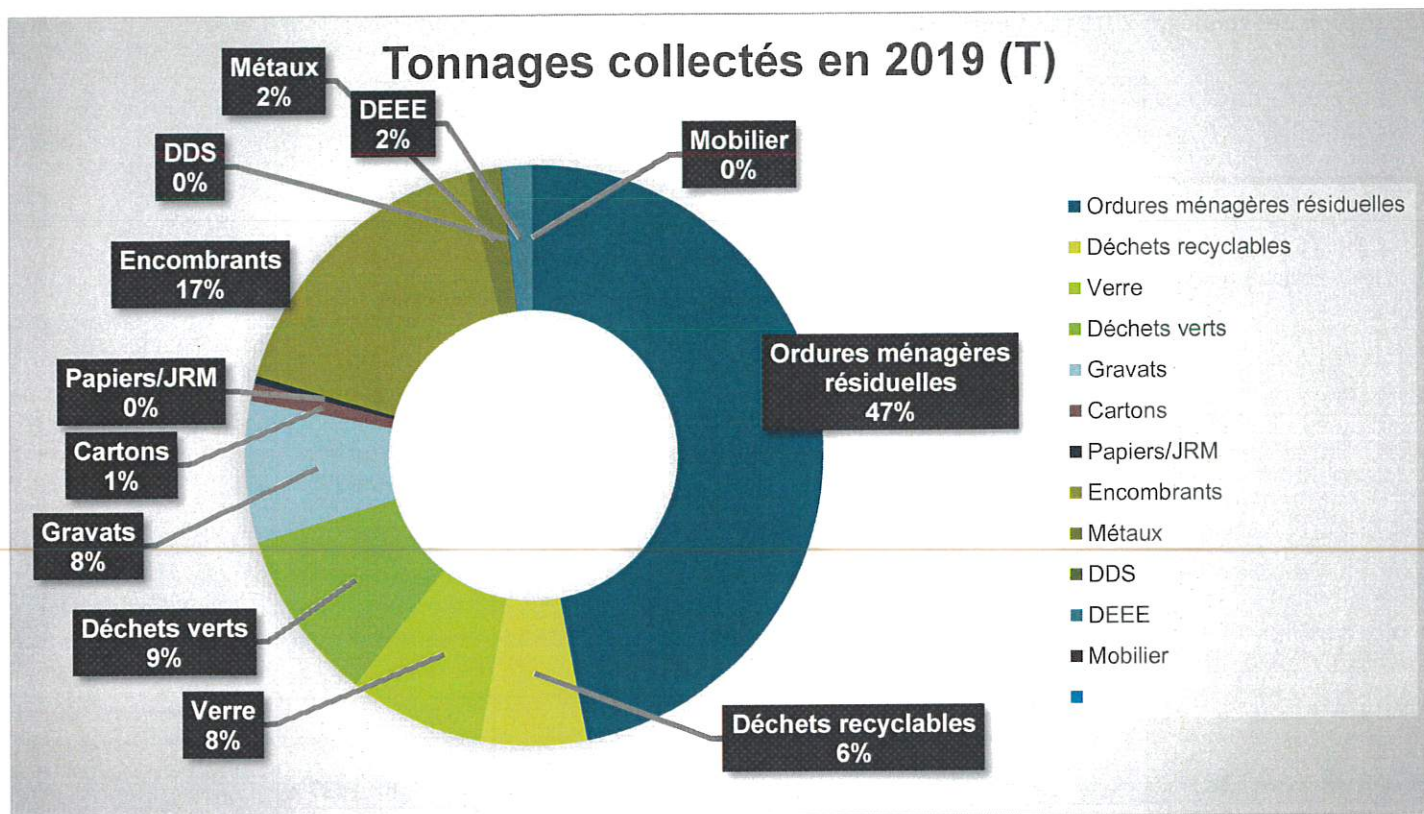
8. TONNAGES COLLECTÉS EN 2019

Répartition des tonnages 2019 par type de déchets collectés sur le territoire de la CCBC :

	Tonnes collectées en 2018 (T)	Tonnes collectées en 2019 (T)	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	1906,74	1833,78	-3,8264%
Déchets recyclables	223,57	231,2	+3,4128%
Verre	293,01	298,42	+1,8464%
Déchets verts	407,22	374,92	-7,9318%
Gravats	326,45	305,98	-6,2705%
Cartons	38,72	38,52	-0,5165%
Papiers/JRM	16,31	16,23	-0,4905%
Encombrants	619,08	654,12	+5,6600%
Métaux	72,94	74,91	+2,7009%
DDS pâteux	0,956	1,0085	+5,4916%
DDS aérosols	0,2845	0,315	+10,7206%
DDS comburants	3,7555	1,2895	-65,6637%
DDS acides	-	0,016	
DDS Emballages souillés	1,573	2,9595	+88,1437%
DDS Emballages particuliers	-	4,121	
DEEE	63,364	67,268	+6,1612%
Mobilier		121,60	
TOTAL	3975,45	4026,66	1,2882%



Répartition des déchets 2019 par type de déchets collectés :



9.BILAN FINANCIER 2019

DÉPENSES 2019	€ TTC
ECT	189 790,38
Collecte OM et EMR collecte séparative	185 670,12
Collecte OM et EMR Montmirail	7250.16
Collecte gros producteurs	-3 129,9
SUEZ	95 102.25
Déchetterie gardiennage	43 741.92
Déchetterie entretien	3434.76
Déchetterie fluides	2060.76
Transport tout venant	14 268.08
Transport métaux	3 958.47
Transport gravats	6300.84
Transport déchets verts	8 179.64
Traitement gravats	2682.55
Traitement déchets verts	10 475.22
COVED	9431.08
Collecte, transport, traitement DDS	9431.08
SALEUR / MINERIS	14 887.38
Collecte, transport, traitement du verre	14887.38
ESAT	8 830,08
Collecte, transport, traitement des cartons	8 830,08
CHIMIREC VALRECOISE	187.00
Collecte des huiles usagées	187.00
SYVALOM	386 914.40
OMR	277 718,05
Déchets recyclables	40 233,39
Encombrants incinérés	65 738.63
Refus de tri	3 224.33
COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT	
Sous-total	705 142.57
Collecte et traitement déchets de soins	452.96

AUTRES PRESTATIONS Sous-total	452,96
Fourniture de sacs jaunes	7158.20
Fourniture Bacs OM	6 410.00
FOURNITURES Sous-total	13 568,20
Charges de structures (personnel, frais généraux)	28 470
Charges de communication, autres charges	1 059.32
Composteurs	5133.54
Amortissements	28 818.52
TOTAL	782 645.11

RECETTES 2019	€ TTC
TEOM	752 817,00
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	2475.00
SUBVENTIONS	141 602.92
<i>SYVALOM STT</i>	<i>58715.00</i>
<i>SYVALOM recette matériaux</i>	<i>36409.02</i>
<i>SYVALOM Ecofolio</i>	<i>3878.73</i>
<i>SYVALOM Ecomobilier</i>	<i>8884.90</i>
<i>SYVALOM SDD</i>	<i>2282.35</i>
<i>SUEZ reprise métaux</i>	<i>7 978.95</i>
<i>OCAD3E</i>	<i>5218.00</i>
<i>ECODDS</i>	<i>1594.67</i>
<i>QUATRA huiles usagées</i>	<i>8.50</i>
<i>Convention CARCT</i>	<i>16 632.8</i>
TOTAL	896 894,92

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

Patrick VIÉ

Vice-président délégué à l'environnement